

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 28 ET 29 MAI 2018**Point 7 de l'ordre du jour**

**Détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Camille Lavalette,
au nom du groupe PS-Les Verts,
relatif au ramassage des déchets organiques de décembre à avril**

Lors de la séance du 29 mai 2017, le Conseil général a transmis le postulat déposé par Mme Camille Lavalette, au nom du Groupe PS-Les Verts, demandant le ramassage des déchets organiques de décembre à avril.

I. Présentation du postulat au Conseil général

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Vous n'ignorez certainement pas que le ramassage des déchets organiques des habitants de Bulle et de La Tour-de-Trême par le Service de la voirie commence début avril de chaque année et prend fin à la mi-novembre.

Qu'est-ce qui justifie l'arrêt brutal du ramassage des bio-déchets à la mi-novembre pour une période de plus de quatre mois ? Cette interrogation revient régulièrement dans la bouche de plusieurs habitants, jeunes et moins jeunes.

Que sont supposés faire les Bullois pendant les quatre mois durant lesquels le camion-poubelle ne passe plus les soulager de leurs ordures compostables ? Faire un compost comme le suggère l'article 9 du Règlement communal relatif à la gestion des déchets ? C'est un bien noble objectif, mais nous n'avons pas tous la possibilité d'en faire un. Et ceux qui en ont l'opportunité peuvent avoir tout de même des déchets compostables en surnombre.

Bien sûr, nous pouvons également nous déplacer jusqu'à la déchetterie la plus proche pour y déposer par nous-mêmes nos déchets verts. Mais cela demande une certaine organisation, d'autant plus que l'on ne peut pas entreposer chez soi des déchets compostables indéfiniment. Sans parler des personnes à mobilité réduite ou âgées qui n'ont pas la possibilité de se rendre fréquemment à la déchetterie.

La valorisation des déchets est un des principes clés de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (art. 30 LPE). L'art. 14 de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets dispose que les bio-déchets doivent prioritairement faire l'objet d'une valorisation matière ou d'une méthanisation. Pour ce faire, il faut que les bio-déchets soient collectés séparément. Si l'on veut que les habitants aient des comportements responsables et qu'ils trient leurs déchets tout au long de l'année, la Commune ne devrait-elle pas mettre tout en œuvre pour leur faciliter le travail ? On pourrait envisager une cadence de ramassage plus restreinte à partir de novembre et jusqu'à avril (deux fois par mois) mais enfin ne pas laisser la population avec ses épluchures de carottes sur les bras pendant plus de 4 mois ! Quant à l'argument qui consiste à dire qu'il se pose des problèmes pratiques en hiver en raison du gel notamment, permettez-moi de faire la comparaison avec la commune d'Epalinges située à 804 m d'altitude dans le canton de Vaud et dans laquelle le ramassage des déchets verts se fait une fois par semaine tous les mois de l'année et par tous les temps. En outre, quelques passages annuels supplémentaires du camion-poubelles n'engendreraient assurément pas de coûts démesurés.

Aussi, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de maintenir le ramassage des déchets verts durant tout l'hiver. Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez au présent postulat. »

II. Détermination du Conseil communal

Le Conseil communal a pris connaissance avec intérêt du postulat déposé. En préambule, il tient à préciser plusieurs éléments :

- Les déchets organiques sont de deux natures
 - o Les déchets verts, tels que gazon, branches, feuilles, épluchures de légume, etc. qui peuvent être compostés
 - o Les déchets cuits, soient les restes de repas, qui doivent être traités par un processus de méthanisation
- Dans un sac poubelle, les déchets organiques hivernaux, s'ils représentent un poids certain, sont négligeable en quantité. Ils ne pèjorent donc que faiblement le coûts mis à charge du citoyen par le biais de la taxe au sac.
- La récolte des petits conteneurs de déchet lors de jour où les engins de déneigement sont en action serait particulièrement délicate, voire impossible.
- Le stockage des déchets organiques plus d'une semaine dans un appartement n'est pas raisonnable. Un tournée hebdomadaire est donc de rigueur.
- Le coût d'une tournée hebdomadaire, durant 4.5 mois, serait de Fr. 50'000.00 pour un tonnage estimé entre 30 et 50 to, soit un coût de Fr. 1'000.00 à Fr. 1'600.00 par tonne. Le coût de ramassage et d'élimination des déchets incinérables est par comparaison de Fr 235.00/to.
- Renseignement pris auprès de la commune d'Epalinges, la collecte des déchets organiques l'hiver devrait être réévaluée.

Outre le coût supplémentaire de Fr. 50'000.00 par année, les difficultés de ramassage durant les jours neigeux sont rédhitoires.

De plus, la couverture des frais du centre de charge de la gestion des déchets étant assuré par des taxes, toutes augmentations des coûts, associées à une diminution du nombre de sacs taxés, entraineraient une augmentation du prix du sac. Enfin, comme précisé dans le postulat, la possibilité de l'apport direct à la déchetterie demeure possible.

Fort de ces constatations, le Conseil communal estime inopportun la mise en place d'un ramassage des déchets organiques durant la période hivernale.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de sa détermination sur ce postulat de Mme Camille Lavalette.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Jean-Marc Morand